

Le Président

Chères et chers Camarades,

Vous connaissez mon souci de voir notre communauté d'auditeurs réfléchir, s'exprimer et proposer sur les grandes questions touchant à la défense de notre Pays. Nous l'avons fait avec succès sur le thème de la mer, nous le faisons à propos de l'autonomie stratégique de la France. Je peux vous assurer que notre parole est reçue avec intérêt et considération y compris au plus haut niveau de l'État. J'y veille personnellement.

Le prochain grand débat sera sur le service national universel qu'entend mettre en place le Président de la République. Vous savez que son idée est de mettre chaque citoyen entre 18 et 25 ans dans la situation de servir durant un mois. Nos associations s'étaient exprimées après l'annonce par le Président Hollande d'un service civique universel au début de 2015. A ce moment là, vous aviez été sollicités pour une réflexion sur un modèle à 12 mois et nous avions collectivement suggéré un caractère militaire à ce service. Nous n'en méconnaissions pas les difficultés de mise en œuvre, mais c'était notre point de vue, qui a été synthétisé dans une note de position que vous pouvez retrouver sur le site de l'Union.

Aujourd'hui je vous consulte dans un contexte qui a évolué. Le cadre temporel est celui d'un mois et le caractère militaire non affirmé. Les contraintes sont les mêmes mais il nous faut réfléchir à la finalité de l'opération. En effet, en tout état de cause, il ne servirait à rien d'équiper nos armées et de mieux traiter nos soldats si la Nation n'est pas là pour les soutenir. Or, c'est notre jeunesse qui est en cause. Lui donner un attachement fort à la Patrie et à la République est déjà dans notre mission au travers des trinômes académiques, c'est dans ce sens qu'il nous faut réfléchir et proposer de manière précise et concrète à propos du service national universel.

Aussi, soucieux de porter la parole de notre communauté, je vous demande de me faire part de vos idées sur le service national universel (SNU). Pour ce faire, je souhaite que vous établissiez un document de deux pages consacré aux finalités que vous envisagez pour le SNU ainsi qu'aux suggestions pour la mise en œuvre pratique. Exonérez-vous de considérations historiques qui ont fait l'un des intérêts de notre note de position précédente et, je vous en prie, soyez aussi synthétiques et concrets que possible. C'est sous cette condition que nous serons entendus. Comme d'habitude, j'assurerai la synthèse de nos idées et je les porterai auprès des acteurs politiques et d'opinion et, bien sûr, au plus haut niveau de l'État. Vous procéderez comme vous l'entendrez pour exprimer les idées de vos associations, mais il faut avoir conscience du calendrier pour « peser » sur les décisions.

.../...

Le SNU sera défini en 2018 et les premières mesures d'application seront mises en place en 2019. Nous sommes donc tout à fait dans les temps et je compte sur vous pour que la communauté des auditeurs contribue à la réflexion et à la définition de cette nouvelle politique de l'État dans notre domaine de compétence. Je vous prie de me transmettre le fruit de vos travaux d'ici la fin du mois de janvier 2018. Encore une fois, ne vous embarrassez pas de littérature, allez à l'essentiel, c'est la condition pour être audible.

Je vous remercie de votre implication sur un sujet où nous ne pouvons pas être absents, sauf à faillir à notre mission de développer l'esprit de défense.

Je vous prie de croire, chères et chers Camarades, à mes sentiments les plus amicaux.

Mario Faure

This ar